

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

pour :

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (S.C.O.T.)

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

CARTE COMMUNALE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

(1)

DÉLIMITATION DES ZONES D'ASSAINISSEMENT (COLLECTIF OU NON COLLECTIF), DES ZONES NÉCESSITANT DES MESURES DE MAÎTRISE DU DÉBIT, DE L'ÉCOULEMENT, DE LA COLLECTE OU DU STOCKAGE DES EAUX PLUVIALES.

ALIÉNATION

AUTRES :

relatif à : Révision n° 1 du PLU
procédure obligée

(1) Cocher la case correspondante

OBJET DE L'ENQUÊTE

Définir des emplacements réservés indispensables à la mise en œuvre du schéma hydraulique (ouvrages de rétention) et à la bonne gestion des eaux pluviales des quartiers d'habitat ainsi que la création de secteurs Ab spécifiques.

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE

Arrêté n° 324/2021/87 en date du 23/02/2021

de : M. le maire de Solles Pont

(1)
 (1)

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

M. Christian MICHEL

Président de la

commission d'enquête : M.

Membres titulaires :

qualité
M. qualité
M. qualité
M. qualité
M. qualité

Membres suppléants :

M. qualité
M. qualité
M. qualité
M. qualité

Durée de l'enquête : 31 jours

Date d'ouverture : 22/03/2021

Date de clôture : 21/04/2021

Siège de l'enquête : Mairie de SOLLES PONT

Lieux, jours et heures de consultation du dossier d'enquête :

Service urbanisme (allée de la Greffière)
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

CE REGISTRE D'ENQUÊTE (art. R123-13 du code de l'environnement)

comportant : 28 feuillets non mobiles est coté et paraphé par le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête est destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par correspondance au nom du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête à Mairie de SOLLES PONT 1 rue de la République 83210 Solles Pont

RÉCEPTION DU PUBLIC (art. R123-13 du code de l'environnement)

- Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête recevra le public : au service urbanisme

le 22.03.2021 de 9 heure à 12 heure

le 7.04.2021 de 9 heure à 12 heure

le 21.04.2021 de 14 heure à 17 heure

le de heure à heure

le de heure à heure

- Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête recevra le public

à (2) de heure à heure

le de heure à heure

le de heure à heure

le de heure à heure

le de heure à heure

- Une réunion publique a été, n'a pas été (3) organisée par le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête sont tenus à la disposition du public dès leur réception dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

(1) Cocher la case correspondante et indiquer l'autorité qui a pris l'arrêté relatif à l'enquête publique.

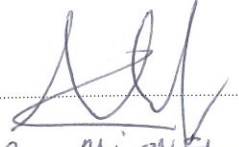
(2) Indiquer autre lieu de réception du public (Mairie de :)

(3) Rayer la mention inutile.

CM

OBSERVATIONS DU PUBLIC

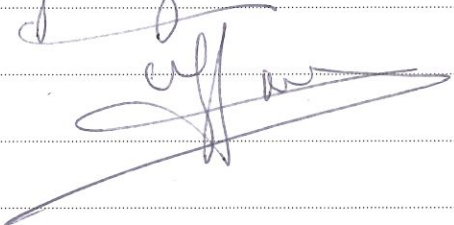
Registre ouvert le 22/03/2021 à 8^h45


C. MICHEL

M. LOUBRIAT Jean-Joël le 22/03/2021 à 9h25 remis un document d'observation relatif à l'étendue du bassin de rétention n°5 qui empiètera peut-être sur ma parcelle n°86 cette parcelle fait intégralement partie de ma propriété (BE79 et BE86). Ces parcelles sont clôturées, plantées d'arbres et ont, en leur surface, mon oisainissement non collectif.

Je pense que la surface de la BE86 représente moins de 10% de la surface prévue du futur bassin de rétention.

Je joins un courrier et une réponse de la mairie concernant le problème que je remets au commissaire enquêteur.

Jean-Joël LOUBRIAT


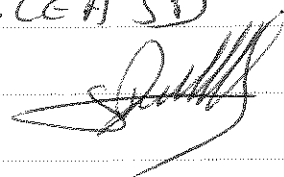
Solles dit le 7104121.

M^r Dolt Jeffrey, gérant de la SCEA 3D
château clémentine 413 chemin de Collobrière 83390
Cues.

Étant Fermier de la parcelle et ayant
effectué un compromis de g^ré avec M^r Gull à Solles et
avec M^r Franck Cille propriétaire actuel :
la SAFER après consultation m'a choisi le
droit d'achat au prix de - 100000 € une
vne plantation sèche - ou récente à être effectuée
en 2019 - nos avions sur la première
vendage en 2021.

Une plantation dense en moyenne 25 ans
dense vous comprendrez pourquoi je m'y
oppose car les tancin brûlés dans le secteur
ou très jeune - ne mangent pas -

D. B. } SCEA 3D



21/04/2021 à 16^h00

M^r BERTRAND Jean Pierre

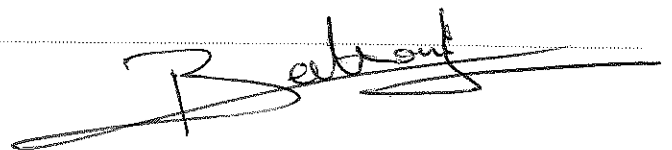
251 chemin des Anduès - 83210 JOLLIES-PONT.

Ma propriété est située section AX 117 et comprend 3 habitations occupées par 5 foyers. La plus récente, qui constitue mon habitation principale, est terminée depuis août 2011. Malgré mes observations formulées lors de l'enquête publique relative à l'aménagement du niveau de sainte Christine, elle ne figure toujours pas page 21 de la notice de présentation.

Tel que présenté, la réalisation du bassin de rétention n°3 va occasionner une inondation importante de mon terrain, voire de mon habitation. Le tronçon figuré en rouge page 21 de la notice (couleur choisie par le concepteur bien significative de la problématique), mentionne un exhaussement de la ligne d'eau de 40cm avec débordement.

Pour mémoire, ce débordement est estimé à 400m³ et interviendra en intégralité ma propriété (40cm sur 1000m²). C'est pour le moins surprenant, et inadmissible, d'aménagements dont l'objectif affiché est de limiter les inondations en traversée des zones urbanisées.

Des travaux d'aménagement doivent donc être réalisés en même temps que la création du bassin de rétention n°3, afin de ne pas inonder ma parcelle (tronçon figuré en rouge de niveau et ouvrage béton en traversée du chemin des Anduès).



Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné(e) MICHEL Christian déclare clos

le(s) présent(s) registre(s) qui a (ont) été mis à la disposition du public du 22/03/2021
au 21/04/2021

Les observations consignées au(x) registre(s) sont au nombre de trois
de la page n° 2 à la page n° 4

En outre, j'ai reçu 3 lettres, notes écrites ou courriels qui sont annexés au(x) présent(s) registre(s).

Le(s) présent(s) registre(s) ainsi que les 3 pièces qui y sont annexées et le dossier
d'enquête ont été remis ou ont été adressés par mes soins le 21/04/2021

à M. Monsieur le Maire de Sallies-Pauk, maître d'ouvrage
A Sallies-Pauk, le 21/04/2021

Signature

C. MICHEL